



## Q et R #1

**Date:** Le 27 février 2014

**Projet :** 01B46-13-0239-Installation de 4 chambres froides et une chambre de croissance

---

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

À noter : Dans le but de respecter l'intégrité des questions qu' AAC a reçu des soumissionnaires, vous trouverez les questions dans la langue de choix du soumissionnaire.

---

### **Modifications :**

#### **1-Modification apportée à la date de fermeture comme suit :**

Document principal de la demande de soumissions :

REEMPLACER :

« Les soumissions **doivent** être livrées pour: **14:00**, heure avancée de l'Est  
Le 7 mars 2014 »

**PAR :**

« Les soumissions **doivent** être livrées pour: **14:00**, heure standard de l'Est  
Le 12 mars 2014 »

#### **2- Modification apportée au document principal, section 3, visite avant soumission, comme suit :**

REEMPLACER :

Une rencontre d'information avant soumission, suivie d'une visite des lieux, se tiendra le **25 février à 13h00** au Centre de recherche du Sud sur la phytoprotection et les aliments situé au 1391 Sandford, London, Ontario N5V 4T3. Les soumissionnaires sont priés de se présenter à la réception 10 minutes avant le début de la rencontre. Aucune autre visite des lieux ne sera organisée par AAC dans le cours de la présente Demande de soumission. La participation des soumissionnaires intéressés n'est **pas obligatoire**.

PAR :

Une rencontre d'information avant soumission, suivie d'une visite des lieux, se tiendra le **25 février à 13h00** au Centre de recherche du Sud sur la phytoprotection et les aliments situé au 1391 Sandford, London, Ontario N5V 4T3. Les soumissionnaires sont priés de se présenter à la réception 10 minutes avant le début de la rencontre. Une deuxième visite des lieux se tiendra **le 5 mars 2014 à 14h00**. La participation des soumissionnaires intéressés n'est **pas obligatoire**.



### **Questions et réponses :**

1. **Question :** Il y a-t-il une formation spéciale ou un besoin d'autorisation avant le début des travaux?  
**Réponse :** Oui, l'entrepreneur va signer la formule de demande d'accès et recevra une passe d'entrepreneur. Il est responsable de son équipe qui est sur le site. Un employé d'AAC sera responsable d'escorter le fournisseur en tout temps durant les heures d'opérations. Après les heures normales, AAC requière d'être informé 24 hrs d'avance pour pouvoir coordonner le service de surveillance par commissionnaire. Sans ce délai, l'entrepreneur risque de ne pas pouvoir travailler à l'extérieur des heures normales en raison que le service de surveillance par commissionnaire ne soit pas disponible.
2. **Question:** Les équipements de la salle existante 1087 sont-ils fonctionnels et en opération?  
**Réponse:** La salle est présentement fonctionnel et en opération. L'entrepreneur est responsable de confirmer l'opération des toutes les composantes à être relocaliser avant le démontiellement et informera AAC si une pièce est défectueuse. L'entrepreneur doit inclure une enveloppe financière de 5,000.00 \$ dans sa soumission pour couvrir tout équipement non fonctionnel qui devra être remplacé. L'enveloppe financière ne sera utiliser que si une pièce d'équipement est confirmer non fonctionnelle avant sa relocalisation.
3. **Question :** Quand la salle 1087 fut-elle installer?  
**Réponse :** La salle fut installée en Février 2012 et sa garantie termine un an après
4. **Question :** Est-ce que l'inspection « TSSA » est requise pour les équipements de bouilloire sous pression?  
**Réponse :** Oui, l'inspection est requise.
5. **Question :** Une seconde visite est-elle possible?  
**Réponse :** Une deuxième visite non-obligatoire aura lieu le 5 Mars 2014 à 2 hrs PM au centre de recherche SCPFR situé aux 1391 rue Sandford, London ON. . Des questions additionnelles seront possibles durant cette deuxième visite.
6. **Question :** La coupure de courant pour le panneau « BBE » aura-t-elle lieu après les heures d'opération?  
**Réponse :** Fournir 72 hrs d'avance à AAC avant la coupure de courant. La coupure de courant doit arriver après le coucher du soleil et à une température extérieure supérieure à 10 dg C. La coupure sera inférieure à 4 hrs. Si la coupure doit être supérieure à 4 hrs, AAC requière d'être informé 4 semaines avant la coupure pour planifier de l'alimentation temporaire des besoins essentiels aux serres.

---

**TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS**